

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ du 22 JUL. 2024 **portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints** **au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès** **à l'École nationale de la magistrature**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 14 décembre 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature et l'arrêté modificatif du 28 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2024 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2024 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2024 portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examinateurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature :

Mme ALMA-DELETTRE Sophie, maîtresse de conférences en droit privé à l'université de Pau ;

M. BEDOUET Laurent, conseiller à la Cour de cassation ;

Mme BEL Françoise, présidente de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

Mme BOURDON-PICQUOIN Ursula, conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

M. BRUNEL François, avocat au barreau de Bayonne ;

Mme CASTILLO Maria, maîtresse de conférences en droit public à la faculté de droit de l'université de Caen Normandie ;
Mme CAVROIS (BERNARD-CAVROIS) Marie-Luce, conseillère à la Cour de cassation ;
Mme COMTE Laure, conseillère référendaire à la Cour de cassation ;
M. DA LOZZO Michaël, juge des enfants au tribunal judiciaire de Cayenne ;
M. DUTON Jean-Christophe, vice-président au tribunal judiciaire de Paris ;
M. FROUIN Jean-Yves, président de chambre honoraire à la Cour de cassation ;
Mme GNIMAVO Hélène, juge au tribunal judiciaire de Lyon ;
M. GUIOT François-Vivien, maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour ;
M. HERVE Alan, professeur des universités, agrégé de droit public, à l'institut d'études politiques de Rennes ;
Mme JOURDE Marie-Alice, avocate au barreau de Paris ;
Mme LACOSTE-MARY Valérie, maîtresse de conférences à l'université de Bordeaux ;
Mme LECOQ-CARON Isabelle, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;
M. MAILHE François, professeur agrégé à la faculté de droit d'Amiens ;
M. MEZAGUER Mehdi, maître de conférences en droit public à la faculté de droit et science politique de l'université Côte d'Azur ;
Mme PELLEGRINI Cécile, maîtresse de conférences en droit privé à l'université catholique de Lyon ;
Mme RACHOU Aude, première présidente de chambre honoraire à la cour d'appel de Lyon ;
M. REYDELLET Colin, avocat au barreau de Lyon ;
M. SCHAMBER Gérard, conseiller honoraire à la Cour de cassation ;
Mme SEURIN MARZOUK Michele, magistrate honoraire ;
M. SILVAN Philippe, président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;
Mme VIOCHE Carole, présidente de chambre à la cour d'appel de Bourges ;

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **22 JUL. 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, le directeur des services judiciaires,
M. Paul HUBER

